



## Association citoyenne « ARENA, non merci ! »

16, rue Claude Debussy 59229 Tétéghem

@dresse courriel : [arena.non.merci@gmail.com](mailto:arena.non.merci@gmail.com)

### Dossier d'enquête publique ARENA

#### Argumentaire contradictoire au projet de grande salle

#### au Noord-Gracht à Dunkerque / Petite-Synthe

#### A – Informations préalables

##### Localisation du projet :

Dans l'avis d'enquête publique du permis de construire paru dans l'édition dunkerquoise de *La Voix du Nord* du 31 mai 2013, une erreur manifeste a été commise quant à la localisation exacte du projet. En effet, dans l'intitulé de l'avis d'enquête on mentionne « rue du Noort Gracht » alors que cette voie officiellement dénommée ainsi en juin 1979 existe bien sur Dunkerque / Petite-Synthe, mais dans le quartier Saint-Nicolas (lotissement du domaine du manoir Codron), sans relation aucune avec la voie annoncée pour implanter la salle Aréna.

Cette erreur manifeste peut prêter à confusion et semer le trouble parmi la population appelée à participer à l'enquête publique.

*Selon la délibération du Conseil municipal de Dunkerque du 29 juin 1979 et copie d'extrait du plan de la ville.*

##### Proximité du site Minakem, classé Seveso seuil haut :

La future salle Arena, ERP pouvant accueillir jusqu'à 10 700 places, serait située dans la proximité d'un site Seveso seuil haut, source potentielle de risques technologiques. Le site est actuellement « classé AS » (Autorisation avec Servitudes) pour le stockage et l'utilisation de peroxydes organiques (cf. fiche toxicologique INERIS). Des stockages de solvants sont également présents sur le site (consommation de solvants : 4000 tonnes/an).

De plus, ce site industriel pharmaceutique est sur le point d'obtenir une autorisation d'extension de ses activités, par arrêté préfectoral après passage du dossier d'instruction au CODERST du 21 mai 2013. Après extension, le site relèvera toujours de ce classement « AS » pour l'emploi et le stockage de substances et préparations toxiques et/ou très toxiques.

D'après la synthèse de l'étude de dangers présente dans le dossier :

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials, located at the bottom left of the page.

Après extension, 39 phénomènes dangereux conduisent potentiellement à des accidents majeurs et 10 autres phénomènes conduisent uniquement à des effets de type bris de vitre à l'extérieur du site et notamment sur une portion de l'autoroute A16 (voir plus loin, chapitre circulation et accès).

A noter que des phénomènes dangereux sont exclus de l'étude, du fait de la faible probabilité du risque, selon les dispositions de la circulaire du 10 mai 2010. C'est le cas du scénario majorant consistant en l'éclatement d'un réacteur de l'usine, causant sa ruine instantanée et émanation de gaz toxique HCN lors de la réaction de cyanuration. Si ce phénomène n'a pas été retenu pour les servitudes de maîtrise de l'urbanisation à l'extérieur du site, il a néanmoins été retenu pour l'élaboration des plans d'urgence (PPI). Dans ce cas précis, la distance d'effets correspond au seuil des effets irréversibles qui est de 3060 mètres (soit un rayon de plus de 3 Km). Le projet de salle Aréna est bien évidemment compris dans cette zone d'effets.

En matière de risques naturels, des inondations ont été recensées en 1981 à proximité du site Minakem, dans une zone drainée par des watergangs (celui du Noord Gracht en particulier). A noter que le système hydraulique est souvent remis en cause dans ce secteur par les aménagements successifs (autoroute A16 notamment). Le secteur est aussi touché par le risque de retrait-gonflement des argiles (impact possible sur les nouvelles constructions et sur les travaux de génie civil significatifs). Informations relevées dans l'avis de la DDTM du 5 février 2013.

Selon l'avis du SIRACED PC et son service départemental de la sécurité civile du 22 janvier 2013, on observe que l'implantation de la salle Aréna à proximité du site Minakem pose questions. Voici l'avis in extenso, tel que présenté dans le rapport de l'inspection des installations classées :

« Cet établissement vient d'être classé Seveso seuil haut ce qui implique à posteriori l'élaboration par le préfet d'un plan particulier d'intervention. C'est pourquoi, j'attire votre attention sur les enjeux sus mentionnés, en outre les infrastructures autoroutières telles que l'A16 et l'A25. En effet, en cas d'incident survenant sur le site de Minakem, le périmètre de sécurité mis en place par les forces de l'ordre, engendrerait des conséquences immédiates sur les flux routiers. Cette notion renvoie également à l'accessibilité des secours, en cas de saturation du réseau autoroutier.

Concernant la voie ferrée qui dessert la ligne Calais-Dunkerque, le trafic voyageur va augmenter d'ici 2014 en raison des travaux de modernisation qui ont lieu sur cette ligne. Cet élément doit également être pris en compte.

De même que la future ZAC Grand Nord, l'implantation de l'Aréna Dunkerque prévue pour 2014 est une donnée à ne pas négliger, même si cette structure se situera en dehors des zones d'effets de Minakem. Ce projet situé à 700 mètres de Minakem aurait forcément des répercussions sur la gestion du trafic routier. De plus, il est indispensable que ces futurs aménagements accueillant un grand public prennent en compte dans leur organisation interne de sécurité, la proximité d'un Seveso seuil haut, tout comme doivent le faire les industries avoisinantes du site de Minakem.

Il faut rappeler que les principaux risques liés à Minakem sont la toxicité des produits traités et les bris de vitres en cas de surpression ainsi que des effets dominos liés à l'établissement Astra Zeneca.

Dans l'avis de la DIR Nord (Direction interdépartementale des routes) en date du 19 février 2013, on s'inquiète également de la cohabitation de ce projet avec un site Seveso seuil haut et de ses effets sur la circulation routière notamment en cas de crise :

Dans le dossier de présentation générale, il est indiqué que le projet d'extension générera des phénomènes dangereux avec des distances d'effets létaux et irréversibles au sol qui ne dépasseront pas les limites du site (ou très légèrement pour les effets irréversibles sans impacter de cibles potentielles).

Compte tenu de sa proximité immédiate, l'autoroute A16 est donc concernée à cet endroit.

Dans l'emprise du site MINAKEM, des merlons sont existants. Il conviendra de prévoir un renforcement de ces merlons pour réduire les effets de souffle. Une étude devra être réalisée par le pétitionnaire à cet effet notamment pour un dimensionnement conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cas d'un effet en altitude durable et dégradant potentiellement la visibilité, un Plan de Gestion du Trafic (PGT) devra être élaboré avec l'exploitant autoroutier notamment pour l'établissement d'un plan de déviation. Des équipements dynamiques (panneaux à messages variables) pourraient être installés à cet effet sur l'autoroute A16 dont les positionnements restent à définir.

**Il est à noter que ce dossier ne prend pas en considération la création d'un ensemble commercial destiné à être aménagé avec la salle ARENA de la Communauté Urbaine de Dunkerque à proximité immédiate du site MINAKEM (au niveau du diffuseur n° 58 de l'A16).**

*Voir rapport de l'inspection des installations classées du 16 avril 2013.*

#### **Proximité immédiate de l'ICPE Distriplast Flandre :**

Distriplast Flandre est une ICPE (Installation classée pour l'environnement) qui traite les matières plastiques, c'est une filiale de Polychim qui fait partie du groupe belge Beaulieu. Les 49 salariés du site fabriquent des plaques alvéolaires en polypropylène pour les emballages. Cette ICPE constitue également une source potentielle de risques (incendie notamment) à proximité immédiate du site d'implantation de l'Arena.

*Source : Horizon Eco, l'économie de la côte d'Opale, étude sectorielle de décembre 2011, par la CCI : la chimie, pharmacie et plasturgie sur la côte d'Opale.*

[http://www.cotedopale.cci.fr/files/2012/01/2011-12-07\\_Chimie-Pharmacie.pdf](http://www.cotedopale.cci.fr/files/2012/01/2011-12-07_Chimie-Pharmacie.pdf)

#### **Question des accès au site « Arena » :**

La zone d'implantation de l'Arena se situe entre l'autoroute A16, la voie ferrée Dunkerque Calais, le canal de Bourbourg et la zone industrielle de Petite-Synthe. Les accès routiers sont limités et aucune échappatoire suffisante n'existe à l'est du site. **L'Arena se situerait donc dans un cul-de-sac**, avec pour seul accès une voie qui dirige le flux routier en direction des vents dominants venant de l'ouest et donc en provenance du site industriel Minakem déjà évoqué.

## **B - Etude du dossier d'enquête publique « permis de construire / code de l'environnement » en consultation à la CUD**

Nous trouvons anormal et illégitime le découpage - saucissonnage de l'enquête publique ARENA. Ce projet est consultable en deux parties et à deux endroits différents. Un dossier d'enquête publique est consultable au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral sur le permis de construire ARENA et un autre dossier d'enquête publique au titre de la loi sur l'eau est consultable à l'hôtel de ville de Dunkerque.

### **1) Sur l'analyse de l'Etude d'impact.**

En règle générale, le dossier d'étude d'impact n'est qu'une conclusion (synthétique) des études et constats. Nous devons prendre son contenu « pour argent comptant » Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier ou de contrôler les écrits du dossier par l'absence de documents et relevé des études.

**On précise même dans différentes parties du dossier que certaines études sont en cours de réalisation ! Un dossier soumis à enquête publique se doit d'être complet pour ne pas faire obstacle à l'information exhaustive du citoyen quel que soit le niveau de connaissance du sujet (néophyte ou professionnel)**

#### **a. Etude zones humides & risques naturels.**

Seuls sont présentés les points de relevé de détermination, de la qualification de zone humide, qui se trouvent à l'extérieur du projet Aréna, le parking de délestage et les alentours du pont traversant l'A 16.

Aucune donnée ne fait état d'une éventuelle étude sur les lieux de l'implantation de la salle Arena, du centre commercial et de leurs parkings directs. **Or, compte tenu de l'ampleur du projet, c'est bien sur l'emplacement même que l'étude doit être réalisée.** Le projet de parking silo a d'autre part un impact non négligeable.

Autre point d'importance, la côte du projet se situe à 2, 20 / 2, 30 m au-dessus du niveau de la mer. La lutte contre les inondations et submersion marine préconise la prise en compte de côtes bien supérieures concernant l'aménagement du territoire. La lutte contre ces deux risques naturels n'étant pas prise en compte actuellement (vis-à-vis de la construction des ERP), il convient donc d'anticiper la prévention, ainsi que les risques en matière de gestion de crise.

Les répercussions sur la « zone humide » sont plus que conséquentes. En premier lieu du fait de l'extrême importance des surfaces de recouvrement, la salle, ses alentours (le parking de délestage, les aménagements routiers et l'implantation du centre commercial) ne sont pas pris en compte dans l'étude.

***Le site de compensation « zone humide » se trouve à 3 kms étant déjà existant, ne pourrait en aucun cas être considéré comme une mesure compensatoire.***

#### **a. Etude Faune / Flore**

Compte rendu synthétique dans le dossier et aucun document, aucune liste de la faune et de la flore sur les relevés parcellaires de présence effectives (faune/Flore) sur leur classification, qualification et quantification...



## **b. Sur la réalisation des infrastructures**

L'enquête publique concerne uniquement le projet ARENA. Mais ce projet repose pour une grande partie sur la réalisation d'équipements pris en charge par des projets commerciaux. Différents avis d'administration, d'organisations professionnelles et citoyennes remettent en cause l'implantation d'un projet commercial à cet endroit. L'ensemble de la profession commerciale du dunkerquois reconnaît que l'offre de commerce dépasse largement la demande. Pour s'en rendre compte, il suffit de constater la fermeture des commerces en centre-ville et le turn-over des grandes enseignes (maintenant disparues) au Pôle Marine.

Le projet soumis à enquête publique, doit donc tenir uniquement compte de l'ARENA et non d'un projet hypothétique d'implantation d'un grand centre commercial. Sinon il faut nous présenter les deux variantes analysées : celle de la Grande salle Arena seule et celle éventuelle de l'Arena et d'un centre commercial pour lequel nous n'avons aucune information (enseignes, fréquentation, clientèle....)

## **c. Risques Technologiques. & ICPE**

**La destination cadastrale de cette partie de la Zone Industrielle de Petite Synthe, s'est faite en catimini, par un changement d'affectation du zonage, la faisant passer de Zone UE à la dénomination de zone UEC.** Cela n'est pas conforme à l'esprit du SCOT, qui détermine des organisations et affectations des territoires dans le temps.

**Les Elus n'ont pas à modifier au gré des besoins ou des lubies les affectations préalablement établies des zones industrielles en zones commerciales.** Qui plus est pour y implanter des ERP (Etablissements Recevant du Public) en sachant que dans cette zone ou dans la ville à proximité se situe un certain nombre d'ICPE à risques non négligeable (MINAKEN : Seveso seuil haut ; Astra Zeneka ; Distriplast ; Citis (dont le dernier incident a eu des conséquences sur l'agglomération avoisinante et sur le trafic de l'A 16) Borax ; l'Ex complexe Lesieur (Coudekerque-Branche, Capelle la Grande) ...

**Il ne faut pas tenir compte uniquement des risques majeurs, mais de tous les risques !**

Tous ces éléments n'ont pas été étudiés en tenant compte des leurs potentialités de danger, de l'impact des risques sur l'environnement, des plans Particuliers d'interventions et plan d'organisation Interne (PPI, POI) des industriels de la Zone de Petite Synthe vis-à-vis de l'implantation d'une zone ERP.

## **d. Pollution du site**

L'état des lieux sur la pollution existante, sous prétexte que c'est une zone de friche et de remblais, doit être plus poussé et déterminer la nature et le devenir de ces déchets avant la phase travaux.

## **e. Données climatiques & nuisances sonores**

La rose des vents n'est pas datée. Chaque pétitionnaire retient la rose des vents qui donne un avantage à son projet au détriment de l'environnement et du cadre de vie des populations. D'une année sur l'autre, ces données changent et les constatations de dérèglements climatiques demandent que ces éléments ne doivent être considérés que comme élément informatif. Ce dossier doit tenir compte :

- des risques en provenance des ICPE (incendie, nuage toxique, explosion... et leurs conséquences dans le milieu environnant.

- Des bruits actuels et ceux occasionnés par la future zone aménagée vis-à-vis de la circulation, des animations événementielles de l'Arena, mais aussi ceux qui seront générés par l'activité de la zone commerciale à venir.

#### **f. La Circulation, parkings et accès.**

Les études d'impact sur la circulation omettent l'activité d'un éventuel centre commercial en particulier le samedi après-midi où sont prévues 7 manifestations dont de « gros » événements. Il apparaît donc que malgré les aménagements, il y aura des conséquences aujourd'hui non mesurées sur le trafic de l'A16 ainsi qu'aux entrées et sorties de la bretelle 58.

Le parking de délestage est particulièrement excentré et difficilement accessible (Passage en pleine ville, conflit avec les habitations, les activités).

Les chiffres donnés pour l'évacuation totale du parking (1h25 maximum, soit une moyenne de 40mn pour sortir) sont déjà élevés surtout au regard de « l'optimisme » de la CUD et des oublis de conflits inévitables de circulation relevés ci-dessus (g).

La distance est conséquente pour le cheminement piétonnier entre le parking de délestage et la salle (1,2km) en cas d'évacuation d'urgence pour quelque raison que ce soit.

**Il n'y a aucun lien prévu avec la gare de Dunkerque particulièrement éloignée. Pas d'accès plus ou moins direct pour les bus, les obligeant à passer par l'entrée de Saint Pol sur Mer, puis à traverser une partie de Petite Synthe dédiée à des activités commerciales et à l'activité de la zone industrielle de Petite Synthe à l'ouest de la zone Arena.**

Le parking autocar est largement sous-dimensionné. Si l'on considère que les supporters des grands clubs se déplacent majoritairement en bus. Un parking de 20 places (soit un maximum de 1000 supporters) est insuffisant. Il devrait en comporter au moins le double.

L'A16 est empruntée régulièrement par des véhicules transportant des produits dangereux et toxiques. (voir nombre et fréquence)

## C - Autres critères qui renforcent notre avis défavorable sur l'ensemble de ce projet.

- 1) **Tableau comparatif** démontrant la démesure du projet Arena des investissements des villes pour la construction d'une salle Arena vis-à-vis de l'importance de la dimension de son agglomération

Ville	Zone urbaine	Financement	Jauge	Spectacle
Brest	310 000 habitants	38 millions d'€	4 500/5 000	5 500
Le Mans (1975)	340 000 habitants	17,13 millions d'€	5 800	8 000
Bordeaux	1 million habitants	50 millions d'€	3 000	15 000
Montpellier	540 000 habitants	68 millions d'€	9 000	15 000
Dunkerque	265 000 habitants	112 millions d'€	6 000	10 000

- 2) **Sur le cout global du projet** Il y a bien là, un énorme problème sur le prix de base !

Pour un montant emprunté de 70 millions d'Euros, ce sont 220 millions d'euros remboursés que nous devons rembourser sur 27 ans. Nous ne connaissons pas exactement le taux effectif d'intérêt que nous aurons à rembourser. Le taux de base est doublé par rapport aux taux moyens d'emprunts des collectivités territoriales à ce jour.

- 3) **Commission d'appel d'offre et contrat de Partenariat Public Privé**

La commission d'appel d'offre avait le choix entre les projets : - Eiffage / 51 M d'€ \_ - Norpac / 62 M d'€ \_ Vinci / 112 M d'€ / Pourquoi et sur quels critères le choix s'est porté sur le dossier présenté par VINCI.

Qui a rédigé le contrat PPP ? / Qui l'a contrôlé ? / Qui a validé ? Pour retrouver dans ce contrat des clauses abusives telles que : ni recours, ni clauses suspensives pour la CUD ; Des contraintes à sens unique telles que la limitation des négociations, des recours et pénalités pour la CUD et garanties et avantages au bénéfice de Vinci. En cas de non réalisation du projet, ou de retard sur un projet concret et ficelé un dédit de 12 Millions d'€ au profit de Vinci.

- 4) **Retour sur investissement le grand inconnu !**

- Quels seront les montants de la part fixe et variable qui sera versée à la CUD ?
- Quels critères de choix et de mise en concurrence sur le Taux d'intérêt de l'emprunt et sa durée ? C'est VINCI qui a négocié un Prêt 69,5 M d'€ avec les banques (Japonaise et luxembourgeoise) et un actionariat Vinci (6,9 M d'€)
- Quel sera le montant de la rémunération des actionnaires de Vinci pour un capital de 6 M d'€ ? et de quel montant sera la rémunération annuelle pour la gestion part le groupe Vinci ?
- Pas d'appel à la concurrence pour le groupe projet / Vinci et ses filiales en lien direct (Vinci ; Sogéa ; Caroni...)

- 5) **Devenir des équipements existants :**

Que vont devenir les établissements tels que le Kursaal / Sportica / salle du Stade de Flandres / Romain Rolland... avec 80 grands événements minimum transférés à l'Arena ? + Tous les matches /

- Y a-t-il des prévisions de déficits budgétaires et réductions d'effectifs ? /
- Quels devenir financiers et d'affectations de ces établissements sachant que les subventions de fonctionnement, d'utilisation et les garanties financières sont assurées par les communes aux différents gestionnaires (Dunkerque ; Gravelines )
- Qui comblera les déficits d'exploitation des salles existantes ?

- Combien restera-t-il pour les budgets sport / culture / spectacles de l'Agglomération après les obligations « Cudiennes » envers la salle ARENA / le groupe Vinci et le sport de haut niveau et professionnel pour les autres...

Quelles seront les perspectives d'évolutions des budgets (fonctionnement/investissement) de l'agglomération dans son ensemble ou diminution de certains budgets au profit du PPP Arena ?

Que nous coutera ce projet en sus du coût de construction et de gestion de la salle, pour les Infrastructures routières (y compris l'A 16) ; les réseaux d'énergie, de communication, d'Assainissement... / la gestion des lignes du Réseau de Transport en commun vis-à-vis de la Zone d'activité (et l'infrastructure routière actuellement engorgée et inadaptée / de sa situation de Zones à risques (inondable, submersion marine, à proximité sites Seveso seuil haut et d'ICPE).

#### **6) Coût réel de la salle Arena (contrat Vinci/CUD)**

Les emprunts sont réalisés par Vinci par le biais d'accords bancaires (Norddeutsche Landesbank Girozentrale et Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited)

Prix annoncé	112 400 000 €
Subventions	37 000 000 €
Avance actionnaires Vinci	6 000 000 €
Somme empruntée :	69 400 000 €
Remboursements sur 27 ans :	219 063 661 €
<b>Total coût réel</b>	<b>262 063 661 €</b>

#### **7.A) Commission nationale grande salle / ARENA**

Il est tout de même inconscient de donner un tel dossier à une personne qui même dans les colonnes de la presse affirme que les intérêts ne représentent que 3 années sur les 27 années de remboursement de la dette !

Pour clore toutes ces interrogations, il est intéressant de savoir que Madame Rama Yade alors secrétaire d'Etat aux Sports a initié le 30 octobre 2009 « Arena 2015 » dont est sorti le Rapport de la Commission Grandes Salles. Cette commission comporte 26 membres et a demandé la collaboration d'une trentaine de personnes essentiellement des responsables sportifs, mais aussi 4 élus locaux dont Michel Delebarre.

#### **7.B) Commission nationale grande salle / ARENA**

BECI est en quasi-monopole dans ce projet. Cela nous interroge aussi sur les liens entre la collectivité et les entreprises privées et l'agence immobilière BECI (qui curieusement se procure les terrains avant que n'apparaissent des projets comme celui-ci)

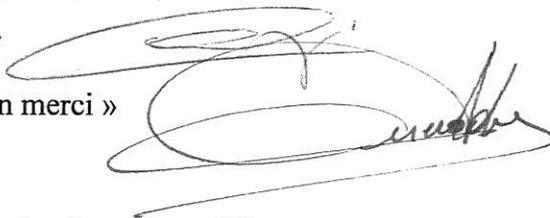
**Conclusion : Faire de la politique, c'est faire des choix !**

**La satisfaction des besoins de la population du dunkerquois OU le bling-bling m'as-tu vu, on est les meilleurs, les plus beaux et les plus forts... à l'international**

Ce dossier a été versé à l'enquête publique au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque, au nom de l'association « Arena, non merci » le 11 juillet 2013 à 16 H 30 par les personnes suivantes :

M. Didier COUSIEN : Président « Arena non merci »

M. Dominique DEREUDDRE : Trésorier « Arena non merci »



## ENQUETE PUBLIQUE ARENA

### OBSERVATIONS ET AVIS DE LA FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE L'ASSEMBLEE DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DU LITTORAL FLANDRES - ARTOIS (ADELFA)

\*

Les anciens avaient défini les ressorts de l'action politique par cette formule ô combien lapidaire : « panem et circenses. » Comment ne pas voir dans le projet Grand Nord – Arena la concrétisation de ce principe vieux comme le monde, censé répondre évidemment aux attentes des populations ?

Il n'est pas dans les missions de l'Adelfa de s'opposer par principe aux ambitions des décideurs politiques. Certains l'ont fait ou le feront, soulignant que le projet Arena, objet de cette enquête publique, fait la part financièrement belle en ces temps de crise aux « circenses », oubliant ainsi que nombre d'habitants du dunkerquois se trouvent confrontés à une très grande précarité. En tant que citoyens responsables, on ne peut que le regretter. Comme on peut avoir quelques inquiétudes sur l'opportunité du partenariat Public-Privé mené par le « partenaire » Vinci, déjà englué dans des affaires judiciaires tant en France qu'en Russie. Et comment aussi ne pas se poser de questions sur la pérennité dans des villes moyennes du « sport-spectacle » : n'a-t-on pas ainsi connu dans des régions qui nous sont proches l'effondrement subit de clubs de basket comme Denain ou Berck, un temps en haut de l'affiche et dont le « standing » est retombé très rapidement tel un soufflé... ?

Mais pour sa part, l'Adelfa entend surtout souligner que, sur le plan strictement environnemental, le dossier Arena se trouve fortement carencé. Nous nous trouvons d'ailleurs en bonne compagnie pour le faire, puisque l'Autorité Environnementale de l'Etat (AE) a, on le sait, porté un jugement sévère sur l'étude d'impact qui lui était soumise.

- Moyennant quoi il est pour le moins surprenant que, brûlant les étapes, la haute administration ait décidé de soumettre à enquête publique ce projet, alors même que les préconisations de l'AE, ses recommandations et certains ajouts n'ont <sup>pas</sup> été portés <sup>ou tardivement</sup> à la connaissance de la population conviée à donner un avis en réelle connaissance de cause sur cet important dossier. Il est invraisemblable que le texte soumis à l'appréciation ait pu être ainsi modifié en cours de route et que les premières personnes venues consulter le dossier et exprimer ensuite leur opinion n'aient pas eu sous les yeux, dès le premier jour, l'intégralité du dossier soumis à leur appréciation.
- A ce premier point qui devrait rendre à lui seul nulle et non avenue la démarche en cours, s'ajoute bien sûr le fait qu'en vertu de l'article L 122-1-2 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact aurait dû porter, non seulement sur le projet Arena, mais également sur le projet Grand Nord (refusé d'ailleurs par la CNAC). Ces deux projets qui sont, de l'avis même des promoteurs indissociables « concourent en effet à la réalisation d'un même programme de travaux, d'aménagements et d'ouvrages » (en l'occurrence des parkings et d'importants aménagements routiers). Autrement dit, il n'y avait pas lieu de « saucissonner » l'ensemble du programme, mais bien de l'examiner dans son intégralité. La plaquette de présentation élaborée par la CUD en juin de cette année insiste pourtant bien sur le fait qu'il s'agit d'un « espace novateur mixant évènementiel et commercial ! »

- (2)
- Troisième point ayant été de nature à abuser le public et rendre la procédure tronquée: le fait qu'en contradiction avec les attendus de la loi Bachelot visant à protéger le voisinage des sites industriels Seveso seuil haut, la présence à proximité immédiate (environ 1 km et non 3, comme indiqué page 3 dans le résumé de l'étude d'impact) de l'usine chimico-pharmaceutique Minakem, n'est pas réellement prise en compte. L'industriel (et l'administration) prétendent en effet qu'un accident grave (explosion) « n'aurait pas d'effet en dehors du site . » C'est méconnaître le fait qu'un accident peut générer, comme ce fut le cas d'ailleurs à Seveso même, des émanations toxiques, mettant en danger, sous les vents dominants et sans limite zonale, les riverains synthois et cappellois du site et a fortiori les 10.700 spectateurs d'Arena et (ou) les centaines de clients de l'ensemble commercial. Tout le monde a en mémoire l'incident survenu, 5 heures durant en 2009 , suite à l'incendie dans le secteur du stockage de soufre de l'entreprise Citis. Par bonheur, il s'agissait de l'émission d'un produit irritant, et non d'un principe chimique actif valant classement Seveso de la firme le produisant ou le détenant.
  - Par ailleurs l'implantation géographique du projet coincé entre une autoroute internationale fréquentée en continu jour et nuit par des norias de poids lourds, une voie ferrée qui sera modernisée et une voie d'eau, ne nous paraît pas, contrairement aux assertions des promoteurs, avoir été « parfaitement étudiée ». L'A 16 et « le corridor de Ghyvelde » sont parcourus par de nombreux transports de matières dangereuses (hydrocarbures, produits chimiques, toxiques, etc...). Nombre de conducteurs de poids lourds sont des étrangers, assujettis à d'autres réglementations que la nôtre, ce qui augmente les risques d'accidents. Le canal de Bourbourg est susceptible aussi d'accueillir des TMD, ainsi que la voie ferrée. On a encore tous en mémoire le dramatique accident survenu au Québec avec un convoi ferroviaire de produits pétroliers ayant explosé et brûlé, catastrophe ayant fait une cinquantaine de victimes. A-t-on étudié la manière dont on pourrait évacuer rapidement les éventuels spectateurs d'Arena en cas d'accident grave via une autoroute constituant le seul exutoire moderne de ce site à vocation industrielle ?

En conséquence, de l'avis de l'Adelfa, la commission d'enquête ne peut que constater qu'en l'état, le projet Arena ne saurait obtenir son agrément.

A Dunkerque, le 15 juillet 2013

Pour l'ADELFA  
Le Président

  
Jean SENAME



**Association de Défense de l'Environnement et du Cadre de Vie**  
**Siège : 370, rue du presbytère - 59670 OCHTEZEELE Tel : 06.73.94.06.91**  
**Association N° : W594005109 Mail : association.decavi@orange.fr**  
**Affiliée ADELFA http://www.adelfa.org/?DECAVI**

Ochtezeele, le 17 juillet 2013

## **Enquête publique ARENA**

### **Projet de grande salle au Noord-Gracht à Dunkerque / Petite-Synthe**

**Proximité du site Minakem, classé Seveso seuil haut :** La future salle Arena, ERP pouvant accueillir jusqu'à 10 700 places, serait située dans la proximité d'un site Seveso seuil haut. Le site est actuellement classé AS (Autorisation avec Servitudes) pour le stockage et l'utilisation de peroxydes organiques. Des stockages de solvants sont également présents sur le site.

De plus, ce site industriel pharmaceutique est sur le point d'obtenir une autorisation d'extension de ses activités, par arrêté préfectoral après passage du dossier d'instruction au CODERST le 21 mai 2013. Après extension, le site relèvera toujours de ce classement AS pour l'emploi et le stockage de substances et préparations toxiques et/ou très toxiques, notamment le gaz HCN (cyanure d'hydrogène, plus connu sous le nom de zyklon B).

**Risques naturels :** Des inondations ont été recensées en 1981 à proximité du site Minakem, dans une zone drainée par des watergangs. A noter que le système hydraulique est souvent remis en cause dans ce secteur par les aménagements successifs (autoroute A16 notamment). Le secteur est aussi touché par le risque de retrait-gonflement des argiles.

**Modification du contenu du dossier d'enquête publique au cours même de celle-ci :** Les personnes qui sont allées avant le 26 juin à l'enquête publique pour consultation n'auront pas eu le niveau d'information suffisant. Le dossier doit être identique du début à la fin de l'enquête. Les documents rendus publics sur le site Internet de la CUD comportent maintenant des compléments à la suite de la réunion publique du 26 juin 2013. Ils concernent surtout la proximité avec Minaken. Pourquoi les renseignements apportés maintenant n'ont-ils pas été intégrés d'emblée ? Quelle publicité a été faite sur la présence de ces nouveaux éléments ? N'y a-t-il pas défaut partiel d'information du public ?

**Il est regrettable** que le manque de données concernant le transport de matières dangereuses, notamment sur l'A25 et l'A16 – qui devrait augmenter si le projet Horn se réalise – est lui aussi à déplorer.

**Ces exemples**, démontrant un manque d'objectivité et un manque d'informations, interrogent sur l'intérêt d'une enquête publique dans l'état actuel des dossiers. Ce que relève d'ailleurs une administration comme la Direction interdépartementale des routes dans un avis en date du 28 mai 2013 : « Le fait que les différentes procédures d'enquête publique soient réalisées de façon totalement indépendantes amènent des difficultés pour donner un avis favorable sans réserve sur l'une des parties au programme prise séparément des autres ».

Les carences d'informations données au public devraient conduire la Commission d'enquête à donner un avis défavorable sur le projet ARENA.

L'association DECAVI émet un avis défavorable à ce projet.

Claude BONDUELLE  
Président de l'association DECAVI  
Vice-président de l'ADELFA, en charge de la ruralité

**Etude du dossier d'enquête publique ARENA**  
**Argumentaire contradictoire au projet de grande salle**  
**au Noord-Gracht à Dunkerque / Petite-Synthe**

**A – Informations préalables**

**Localisation du projet :**

Dans l'avis d'enquête publique concernant le permis de construire paru dans l'édition dunkerquoise de *La Voix du Nord* du 31 mai 2013, une **erreur manifeste** a été commise quant à la localisation exacte du projet. En effet, dans l'intitulé de l'avis d'enquête on mentionne « **rue du Noort Gracht** » alors que cette voie officiellement dénommée ainsi en juin 1979 existe bien sur Dunkerque / Petite-Synthe, mais dans le quartier Saint-Nicolas (lotissement du domaine du manoir Codron dans le quartier dit de la Meunerie), sans relation aucune avec la voie annoncée pour implanter la salle Arena, même si l'appellation « rue d'Amsterdam » elle est exacte.

Cette erreur manifeste dans l'intitulé de l'avis d'enquête publique peut prêter à confusion et semer le trouble parmi la population appelée à participer cette enquête publique.

*Cf. copie de la délibération du Conseil municipal de Dunkerque du 29 juin 1979 et copie d'extrait du plan de la ville. (Annexe 1)*

**Proximité du site Minakem, classé Seveso seuil haut, appelé à extension :**

La future salle Arena, ERP pouvant accueillir jusqu'à 10 700 places, serait située dans la proximité d'un site Seveso seuil haut, source potentielle de risques technologiques. Le site est actuellement classé AS (Autorisation avec Servitudes) pour le stockage et l'utilisation de peroxydes organiques (cf. fiche toxicologique INERIS). Des stockages de solvants sont également présents sur le site (consommation de solvants : 4000 tonnes/an).

De plus, ce site industriel pharmaceutique est sur le point d'obtenir une autorisation d'extension de ses activités, par arrêté préfectoral après passage du dossier d'instruction au CODERST du 21 mai 2013. Après extension, le site relèvera toujours de ce classement AS pour l'emploi et le stockage de substances et préparations toxiques et/ou très toxiques, notamment le **gaz HCN** (cyanure d'hydrogène, également tristement connu sous le nom de zyklon B), *cf. fiche de présentation du gaz HCN sur Wikipedia (Annexe 2)*

D'après la synthèse de l'étude de dangers présente dans le dossier d'instruction Minakem :

Après extension, 39 phénomènes dangereux conduisent potentiellement à des accidents majeurs et 10 autres phénomènes conduisent uniquement à des effets de type bris de vitre à l'extérieur du site et notamment sur une portion de l'autoroute A16 (voir plus loin, chapitre circulation et accès).

A noter que **des phénomènes dangereux sont exclus de l'étude**, du fait de la faible probabilité du risque, selon les dispositions de la circulaire du 10 mai 2010. C'est le cas du scénario majorant consistant en l'éclatement d'un réacteur de l'usine, causant sa ruine instantanée et émanation de gaz toxique HCN lors de la réaction de cyanuration. Si ce phénomène n'a pas été retenu pour les servitudes de maîtrise de l'urbanisation à l'extérieur du site, il a néanmoins été **retenu pour l'élaboration des plans d'urgence (PPI)**. Dans ce cas précis, la distance d'effets correspond au seuil des effets irréversibles est de **3060 mètres** (soit un rayon de plus de 3 km). Le projet de salle Arena est bien entendu compris dans cette zone d'effets. *Cf. copie du rapport de l'inspection des installations classées du 16 avril 2013 (page 12). (Annexe 3)*

En matière de risques naturels, **des inondations ont été recensées en 1981** à proximité du site Minakem, dans une zone drainée par des watergangs (celui du Noord Gracht en particulier). A noter que le système hydraulique est souvent remis en cause dans ce secteur par les aménagements successifs (autoroute A16 notamment). Le secteur est aussi touché par le **risque de retrait-gonflement des argiles** (impact possible sur les nouvelles constructions et sur les travaux de génie civil significatifs). Informations relevées dans l'avis de la DDTM du 5 février 2013. On ne peut que regretter que dans le dossier Arena soumis à enquête, seule une pluie vicennale est prise en compte pour le retour d'événements. *Cf. avis de la Direction des infrastructures de la CUD du 19 décembre 2012 présent dans le dossier Arena soumis à enquête*

D'autre part, selon l'**avis du SIRACED PC** et son service départemental de la sécurité civile du 22 janvier 2013, on observe que l'implantation de la salle Arena à proximité du site Minakem pose questions. Voici l'avis in extenso, tel que présenté dans le rapport de l'inspection des installations classées pour le dossier Minakem (*cf. dossier joint en annexe*) :

« Cet établissement vient d'être classé Seveso seuil haut ce qui implique à posteriori l'élaboration par le préfet d'un Plan Particulier d'Intervention. C'est pourquoi, j'attire votre attention sur les enjeux sus mentionnés, en outre les infrastructures autoroutières telles que l'A16 et l'A25. En effet, en cas d'incident survenant sur le site de Minakem, le périmètre de sécurité mis en place par les forces de l'ordre, engendrerait des conséquences immédiates sur les flux routiers. Cette notion renvoie également à l'accessibilité des secours, en cas de saturation du réseau autoroutier.

Concernant la voie ferrée qui dessert la ligne Calais-Dunkerque, le trafic voyageur va augmenter d'ici 2014 en raison des travaux de modernisation qui ont lieu sur cette ligne. Cet élément doit également être pris en compte.

De même que **la future ZAC Grand Nord et l'Aréna** de Dunkerque prévu pour 2014 est une donnée à ne pas négliger, bien que cette implantation soit en dehors des zones d'effets de Minakem. **Ce projet situé à moins d'un kilomètre de Minakem aurait forcément des répercussions sur la gestion du trafic routier.** De plus, il est indispensable que ces futurs aménagements accueillant un grand public prennent en compte dans leur organisation interne de sécurité, la proximité d'un Seveso seuil haut, tout comme doivent le faire les industries avoisinantes du site de Minakem.

Je rappelle que les principaux risques liés à Minakem sont la toxicité des produits traités et les bris de vitres en cas de surpression; ainsi que des effets dominos liés à l'établissement Astra Zeneca. »

De plus, dans l'**avis de la DIR Nord** (Direction interdépartementale des routes) en date du 19 février 2013, on s'inquiète également de la cohabitation de ce projet avec un site Seveso seuil haut et de ses effets sur la circulation routière notamment en cas de crise :

« Dans le dossier de présentation générale, il est indiqué que le projet d'extension générera des phénomènes dangereux avec des distances d'effets létaux et irréversibles au sol qui ne dépasseront pas les limites du site (ou très légèrement pour les effets irréversibles sans impacter de cibles potentielles). L'autoroute A16 est concernée à cet endroit.

Dans l'emprise du site Minakem, des merlons sont existants. Il conviendra de prévoir un renforcement de ces merlons pour réduire les effets de souffle. Une étude devra être réalisée par le pétitionnaire à cet effet notamment pour le dimensionnement de ces merlons.

Dans le cas d'un effet en altitude durable et dégradant potentiellement la visibilité, un Plan de Gestion du Trafic (PGT) devra être élaboré avec l'exploitant autoroutier notamment pour l'établissement d'un plan de déviation. Des équipements dynamiques (panneaux à messages variables) pourraient être installés à cet effet sur l'autoroute A16 dont le positionnement sera à définir.

**Il est à noter que ce dossier ne prend pas en considération la création d'un ensemble commercial destiné à être aménagé avec la salle ARENA de la Communauté Urbaine de Dunkerque à proximité immédiate du site MINAKEM (au niveau du diffuseur n° 58 de l'A16). »**

*Cf. copie du rapport de l'inspection des installations classées du 16 avril 2013 (page 17-18).*

*( Annexe 3 )*

Dans des documents rajoutés au dossier pendant le déroulement de l'enquête publique – avec le risque juridique que cela comporte – le promoteur du projet avance le fait que c'est l'extension des activités récemment autorisées par le préfet qui a provoqué le classement Seveso seuil haut. Or force est de constater à la lecture du dossier d'instruction de cette demande d'extension que le site **Minakem était déjà classé « Seveso seuil haut »** ou plutôt selon la terminologie administrative « AS (autorisation avec servitudes) pour le stockage et l'utilisation de peroxydes organiques ». Il est même ajouté que « après extension, il relèvera également de ce classement [...] en application de la règle du cumul ». *Cf. page 2 du rapport de l'inspection des installations classées du 16 avril 2013.* ( i d . )

Si l'on créé à proximité du site Seveso Minakem un nouvel ERP telle qu'une salle Arena de 10 700 places, on créé par la même **une nouvelle source potentielle d'exposition des populations aux risques technologiques**. Cela est totalement antinomique avec les principes de la Loi Bachelot et les PPRT en cours d'élaboration. Il ne faut absolument pas créer de nouvelle potentialité de risques, surtout dans une agglomération déjà soumise aux risques majeurs de façon déraisonnable. J'ai déjà eu l'occasion de signaler cette très mauvaise cohabitation aux services de l'Etat, qui ne m'ont pas démenti, lors de la séance du CODERST du Nord du 21 mai 2013. *Cf. copie de l'extrait du PV de séance ici annexé. ( Annexe 4 )*

### **Proximité immédiate de l'ICPE Distriplast Flandre :**

Distriplast Flandre est une ICPE (Installation classée pour l'environnement) qui traite les matières plastiques, c'est une filiale de Polychim qui fait partie du groupe belge Beaulieu. Les 49 salariés du site fabriquent des plaques alvéolaires en polypropylène pour les emballages. Cette ICPE constitue également une source potentielle de risques (incendie notamment) à proximité immédiate du site d'implantation de l'Arena.

*Source : Horizon Eco, l'économie de la côte d'Opale, étude sectorielle de décembre 2011, par la CCI : la chimie, pharmacie et plasturgie sur la côte d'Opale.*

[http://www.cotedopale.cci.fr/files/2012/01/2011-12-07\\_Chimie-Pharmacie.pdf](http://www.cotedopale.cci.fr/files/2012/01/2011-12-07_Chimie-Pharmacie.pdf)

### **Question des accès au site « Arena » :**

La zone d'implantation de l'Arena se situe entre l'autoroute A16, la voie ferrée Dunkerque Calais, le canal de Bourbourg et la zone industriel de Petite-Synthe. Les accès routier sont limités et aucun échappatoire suffisant n'existe à l'est du site. Le passage sous la voie ferrée et sous l'autoroute A16 forme un étroit goulet en bordure du canal, qui ne pourra être emprunter par un flot de véhicules léger et des piétons, surtout avec un effet de panique en cas d'accident majeur. L'Arena se situerait donc dans un cul-de-sac, avec pour seul accès principal une voie qui dirige le flux routier en direction des vents dominants venant de l'ouest et donc en provenance du site industriel Minakem déjà évoqué.

## **B - Etude du dossier d'enquête publique « permis de construire / code de l'environnement » en consultation à la CUD**

### **Avis de l'Autorité environnementale (Ae) :**

Cet avis délibéré du 15 mai 2013 est crucial.

Selon l'Ae, le dossier Arena aurait dû être soumis à l'enquête public en même temps que celui concernant le projet de centre commercial du Noort-Gracht, puisque ces deux dossiers ont été déposés simultanément à l'Ae et **qu'ils constituent un seul et unique programme,**

**nécessitant une étude d'impact complète** et prenant en compte les deux dossiers (article L 122-1 II du code de l'environnement).

Après l'avis négatif de la CNAC concernant le projet de centre commercial, il aurait fallu modifier le dossier Arena, ce qui n'a pas été fait sur le fond, le dossier Arena ayant uniquement été dissocié de celui du centre commercial (mais avec encore de multiples références au projet global dans le dossier présenté à l'enquête). L'Ae aurait dû être destinataire d'un permis d'aménager la zone concernée (voirie, réseaux, espaces verts et parkings), ce qui n'a pas été le cas. D'autre part, toujours selon l'Ae, le dossier de présentation du parking de délestage (3 200 places) est très lacunaire.

**L'avis de l'Ae recommandant la remise d'un dossier d'étude d'impact complet n'a donc pas été suivi par la CUD** qui prend ici le risque juridique de soumettre le seul dossier de permis de construire une salle Arena à l'enquête publique. Pour l'Ae comme pour le public, les dossiers présentés sont insuffisants !

#### **Accessibilité :**

A l'étude de l'avis de la DIR du 28 mai 2013, sur les accès à réaliser pour la grande salle, on apprend que **concernant l'aménagement de l'échangeur n°58 la DIR n'en est qu'à l'étude préalable**. Cet échangeur sera pourtant nécessaire pour rendre compatible la sortie de l'A16 avec le surplus de trafic lié au projet. L'enquête publique pour cet échangeur sera du coup programmée plus tard, en décalage dans le temps avec celle de l'Arena. C'est là un **saucissonnage des procédures** et des dossiers que la DIR semble critiquer. Elle relève qu'il s'agit ici d'un même programme de travaux à mener par la CUD au sens de la législation sur les études d'impact (pas de salle sans échangeur et pas d'échangeur sans salle). Le fait que les différentes procédures d'enquête publique soient réalisées de façon totalement indépendante amène des difficultés pour donner un avis favorable sans réserves sur une seule partie du programme.

De plus, imaginons que pour une raison ou pour une autre cet échangeur ne puisse se faire (sinon pourquoi lancer une enquête publique ?) alors la grande salle n'aurait pas d'accès suffisant.

**Question :** pourquoi avoir accéléré la procédure pour l'Arena alors que les ouvrages connexes en sont encore à l'état d'étude ? Cela ne nuit-il pas à la compréhension globale du dossier ?

*Cf. Avis DIR du 28 mai 2013 présent au dossier d'enquête publique*

#### **Etude d'impact :**

Nous avons relevé des omissions et même des mensonges éhontés dans le **résumé non technique de l'étude d'impact** puisque à la page 3 on relève : « Aucun site Seveso n'est implanté à proximité immédiate du site : les plus proches sont distants d'environ 3

kilomètres ». Cela est totalement faux puisque Minakem est située à 700 mètres de la zone concernée par le projet, et ce depuis une date antérieure à la demande d'extension. Ce n'est donc pas l'extension qui a provoqué le classement « Seveso seuil haut ».

De même l'**étude floristique et faunistique** est largement **insuffisante** et ne dresse pas un état des lieux correct de la biodiversité présente sur le site. En se rendant sur site, on a pu constater assez facilement que le recensement des stations d'Ophrys abeille (protégées à l'échelle régionale) sous estimait grandement le nombre de plantes présentes sur site. Des dizaines d'autres stations d'espèces patrimoniales, exactement sur la zone du futur bâtiment Arena, ont été observées et pourtant aucune de ces stations d'espèces patrimoniales ne figure dans l'étude CERE. Cette étude a été bâclée et remet clairement en cause la faible envergure des mesures compensatoires prévues dans le dossier.

De plus, il est dommage de nuire à la **trame verte et bleue** de l'agglomération, qui fait pourtant partie intégrante des politiques publiques en terme de préservation de la biodiversité. On peut ainsi lire page 4 du même résumé non technique de l'étude d'impact que : « les coulées vertes voisines de l'A16 et le canal de Bourbourg sont inscrits dans la trame verte et bleue de l'agglomération, méritant préservation et/ou renforcement ». Ce ne sont pas les faibles mesures compensatoires qui suffiront à maintenir cette continuité écologique.

### **Problématique « Air » :**

Notre région Nord-Pas-de-Calais est particulièrement concernée par la problématique « air » et surtout par la pollution aux **particules fines**. L'Europe nous a mis en demeure de respecter les seuils (nombre de jours de dépassement), et si nous ne les respectons pas, nous devons payer des pénalités considérables (dépense d'Etat scandaleuse en tant de crise). Les transports particuliers (véhicules diesel) sont particulièrement responsables de cet état dégradé de notre atmosphère.

C'est pour cette raison que le Préfet est sur le point de prescrire un **Plan de Protection de l'Atmosphère régional** (PPA). Partout, l'on dit que l'urbanisme doit désormais prendre en compte la problématique « air », c'est-à-dire ne pas planifier d'aménagements qui peuvent avoir un impact négatif en termes de rejets de polluants issus du transport automobile (poussières fines PM10 et PM2,5, dioxyde d'azote...) et des conséquences sanitaires sur les populations. Aussi ce projet de grande salle Arena, par les déplacements individuels qu'il occasionnera, tourne le dos à de sages politiques publiques en matière de qualité de l'air, de surcroît dans un secteur urbain (Petite-Synthe) déjà très impacté par la pollution d'origine industrielle.

Enfin, vis à vis des **enjeux de changements climatiques**, ce projet de grande salle Arena n'est pas assez ambitieux concernant l'efficacité énergétique. Ce bâtiment devrait être autosuffisant en énergie, c'est à dire produire lui-même sa propre énergie voire mettre à disposition ses excédents sur le réseau, comme le préconise désormais la Région Nord-Pas-de-Calais – co-financeur du projet Arena - qui travaille à établir un schéma directeur dit de « la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle ».

Quel sera le bilan Carbone du fonctionnement futur du complexe avec ses externalités (chauffage, déplacements...)?

Pour toutes ces raisons, je ne puis que donner un **avis très défavorable** au projet de grande salle Arena, et recommande à la commission d'enquête publique de prendre en considération cette contribution effectuée uniquement dans l'intérêt général et pour la préservation des intérêts de nos populations.

Pour le groupe local  
Les Amis de la Terre – Dunkerque

Nicolas Fournier



Je soussigné, **Xavier VILAIN**, demeurant rue du Maréchal Joffre à Dunkerque (59240), déclare donner un **avis expressément négatif** au projet de grande salle ARENA-Dunkerque, pour les raisons suivantes :

1) cette grande salle serait d'une taille et d'une capacité maximale (10700 places) **surdimensionnée** pour une agglomération d'environ 210 000 habitants, avec une ville principale de 90 000 habitants. De plus, l'agglomération est située à l'extrême nord du pays, et il est donc impossible en l'espèce de retenir l'argument d'une zone de chalandise d'un rayon de 200 kilomètres **autour** de la salle ! (Mer du Nord et Manche, au nord et à l'ouest).

2) ce projet prévoit un financement de type **partenariat-public-privé** (PPP) entre la CUD et Vinci-Concessions. Dérogatoire aux règles de l'achat public, ce **très onéreux contrat PPP** de 27 ans engage la CUD sur une très longue période avec des **risques financiers** non négligeables. D'ailleurs, ces contrats PPP font l'objet de plus en plus de critiques négatives, en France, de la part de cabinets ministériels, de la Cour des Comptes, du Conseil constitutionnel, etc...

De plus, les PPP réduisent la concurrence à 3 ou 4 majors du BTP, entraînant une hausse des coûts de construction, et une moindre qualité technique (conséquences de la concurrence **limitée et faussée**).

Par ailleurs, les **subventions** annoncées et attendues sont généralement **réduites** lors des attributions définitives, comme celle du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

3) cette grande salle ferait courir un **gros risque financier pour les clubs sportifs de l'agglomération** - et notamment, bien sûr, les clubs de basket-ball et de handball - puisque tous ces clubs devraient assurer leur maintien au plus haut niveau pendant de très nombreuses années, en concluant des **contrats très onéreux** avec des sportifs professionnels de haut niveau, et en dépensant de fortes sommes d'argent pour la communication événementielle, le sponsoring, la location de la salle, etc... En ces temps de crise économique et financière, l'argent public ne doit pas être consacré au "sport business". Et n'oublions pas que les clubs sportifs sont parfois amenés à **déposer leur bilan**, ou à être placés en **liquidation judiciaire** (Limoges en 2004, Besançon en 2009, Le Mans en 2013 ...).

4) J'estime que l'argent public (des contribuables) doit être utilisé en priorité pour l'**entretien, la rénovation, l'optimisation des équipements culturels et sportifs** existants (piscines, patinoire, salles de sport dans les quartiers), pour le fonctionnement quotidien des **services de proximité** (notamment les services sociaux, éducatifs), des maisons de quartier, des bibliothèques, médiathèques, lieux musicaux, ... **Tous les sports** doivent être pris en compte dans la politique de la CUD, et pas uniquement le basket-ball et le handball !

Que deviendront les salles suivantes : Sportica (Gravelines), Stade des Flandres, Kursaal (Dunkerque), Palais du Littoral (Grande-Synthe), autres salles, etc...

5) les projets ARENA / centre Grand Nord ont fait l'objet d'**avis négatifs de diverses autorités** :

- Autorité Environnementale (AE) : avis délibéré du 15 mai 2013, dont la synthèse se conclut par ces mots : "L'AE estime que les dossiers soumis à son avis sont en leur état **insuffisants** pour être présentés à l'enquête publique".

- Conseil général du Nord - DDTM : avis du 23 mai 2013 : "Il convient donc qu le pétitionnaire précise les aménagements qui seront effectivement réalisés afin d'améliorer l'accessibilité su site. Dans l'attente des précisions et des engagements fermes sur le programme de travaux qui sera réalisé, le département **maintient son avis suspendu sur le permis de construire**". (suite au 1<sup>er</sup> avis réservé rendu le 22-11-2012).

- CNAC (aménagement commercial) : avis du 20-03-2013 : **décision de refus** de création d'un ensemble commercial dénommé "Grand Nord" de 34305 m2.

6) cette grande salle serait située sur un terrain posant un véritable problème en termes d'**accessibilité** (flux entrants et sortants). La zone dite du Noort Gracht se révèle être un véritable "**cul-de-sac**" bordé par l'autoroute A16 et la voie ferrée au nord, et le canal de Bourbourg à l'est et au sud. Les accès se feraient donc tous par l'ouest, via l'avenue du Bénélux, le rond-point de La Haye, et l'échangeur n° 58 de l'A16.

De plus, le **parking de délestage** est prévu de l'autre côté de l'A16, donc dans une zone excentrée et difficile d'accès. Et l'enquête publique n'est pas encore lancée pour ce parking : quelle conséquence si cette enquête à venir recueille un avis négatif ?

7) Les projets ARENA et Grand Nord sont très proches de la **zone industrielle** où se situent les **entreprises chimiques** MINAKEM et ASTRA-ZENECA, classées **SEVESO seuil haut** (à 700 mètres !), mais aussi les entreprises Distriplast et Polychim (entreprises classées ICPE) sources de risques potentiels (incendie), les entreprises CITIS et BORAX, etc...

En cas d'accident industriel dans ces usines, ou en cas d'accident de camion transportant des produits dangereux, sur l'A16, l'**évacuation de la zone Noort Gracht** serait assurément très problématique, avec un **probable effet "panique"** aboutissant à une situation de quasi-blocage.

(problème relevé dans l'avis du SIRACED PC et de son service départemental de la sécurité civile).

(problème relevé dans l'avis de la DIR Nord, quant aux impacts sur le trafic routier en cas de crise).

8) Ce projet **met à mal la trame verte** mise en œuvre dans le dunkerquois, en remettant en cause sa cohérence et sa taille.

Ce projet conduit à la **destruction d'une zone humide**, et à la **destruction d'espèces végétales protégées** (Ophrys apifera), et de diverses espèces patrimoniales, nombreuses sur le site.

Ces terrains ne sont situés qu'à 2m30 au dessus du niveau de la mer, ce qui représente un **risque potentiel d'inondation** décrit dans les études de la DREAL sur les "aléas de submersion marine consécutives au changement climatique".

L'**étude environnementale** est bâclée et a d'ailleurs été effectuée suite à un appel public à concurrence lancé par la CUD **le 17 avril 2013 seulement** ! L'étude est donc très récente (effectuée après le 15 mai 2013) et a été faite très rapidement, avec un manque évident de sérieux et d'exhaustivité (relevés parcellaires limités, quant à la qualification et à la quantification des espèces).

Les mesures compensatoires prévues apparaissent d'ailleurs ridicules et morcelées.

9) Ce projet est aussi un **déni de démocratie**, puisque la Communauté Urbaine **n'a pas** largement consulté les citoyens lors de larges réunions publiques en amont du projet il y a quelques années déjà (le rapport officiel "grandes salles - Arena 2015" - commission Constantini - a été publié en 2009 !).

Les citoyens ne disposent pas d'**études détaillées et précises** censées prouver la pertinence des projets Arena et Zac Grand-Nord, la rentabilité des équipements prévus, et l'absence de conséquences néfastes pour les centres-villes de l'agglomération.

Le dossier d'enquête ne donne aucune information quant au projet commercial Grand Nord : études de marché, de fréquentation, enseignes prévues, ...

10) L'enquête publique en cours concerne **uniquement le projet ARENA**, or les mémoires et synthèses figurant dans le dossier **lient toujours de manière très claire les 2 projets "Arena" et "centre commercial Grand Nord"**, en insistant par exemple sur les accès communs, les parkings partagés, les synergies en termes de communication/promotion, la complémentarité (soirées restaurants, puis spectacles ou matches).

Il me semble donc **inacceptable et anti-démocratique de séparer les projets**, de "saucissonner" les enquêtes publiques : Arena, puis centre Grand-Nord, puis parking de délestage (3200 places), puis aménagement de l'A16 et de l'échangeur n°58, puis projet de pont vers Capelle-la-Grande, etc... !!

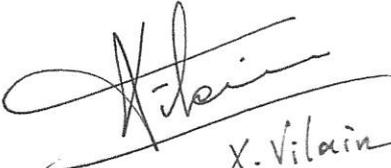
#### **Ma conclusion :**

La Commission Constantini "grandes salles - Arena 2015" précise que la réussite d'une Arena repose sur trois critères :

- facilité d'accès et de stationnement,
- aire de chalandise importante,
- accueil favorable des populations.

**Le projet Arena-Dunkerque ne répond à aucun de ces critères, et cumule tous les inconvénients par le choix d'un site inapproprié, pour une salle surdimensionnée, avec un coût très élevé et une rentabilité très incertaine.**

**Bref, pour moi, construire une grande salle ARENA (10700 places) dans le dunkerquois constitue un véritable non-sens urbanistique, sportif, environnemental, et financier (gabegie d'argent public).**



X. Vilain

Bernard Montet  
39 rue Bir Hakeim  
59240 Dunkerque

Monsieur le Président de la Commission  
d'enquête publique "ARENA"  
CUD  
Pertuis de la marine  
BP 85530  
59386 Dunkerque cedex 1

Dunkerque, le 2 juillet 2013

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je souhaite profiter de l'enquête publique relative au permis de construire d'une salle de sport Aréna au Noort Gracht pour faire part de mes observations à la fois sur le projet d'Aréna mais aussi sur le projet de centre commercial qui est lui est lié.

- Concernant le projet de grande salle de type Aréna, plusieurs remarques s'imposent :

- la jauge fixée à un maximum de 10 700 personnes **paraît totalement disproportionnée avec le potentiel du bassin d'emploi de Dunkerque qui, rappelons le, perd 1 000 habitants par an depuis 10 ans.**

Le hand ball et le basket ball ne sont pas des sports très populaires en France et ne suscitent pas un engouement susceptible de déplacer des foules de tout le Nord-pas-de-Calais voire de toute la région.

Les clubs de l'USDK et du BCM évoluent actuellement à haut niveau mais on connaît la difficulté pour se maintenir longtemps dans l'élite ; les exemples sont nombreux d'équipes (Limoges, Villeurbanne, Pau) qui ont été au top pendant quelques années (y compris européennes) avant de dégringoler et d'avoir les pires difficultés pour revenir. Ce type de scénario doit être envisagé et dès lors comment rentabiliser un tel équipement alors que déjà les salles de Sportica et du stade de Flandre ne font pas le plein. Autre exemple, le stade de l'épopée à Calais, aujourd'hui quasiment inoccupé et inutilisé.

Lors de la réunion publique du 26 juin, le responsable de la programmation a fait rêver toute la salle en annonçant des spectacles aussi séduisants qu'improbables. En l'écoutant, cela m'a fait pensé à ce qui s'est passé avec le cinéma AMC du Pôle Marine. A l'époque, les responsables du cinéma nous avait annoncé un prévisionnel de 3 millions de spectateurs par an (cf dossier d'autorisation de la Commission nationale d'équipement cinématographique) avec le même discours que celui entendu le 28 juin, à savoir des spectateurs en provenance de toute la région et de la Belgique. Résultats : les belges ne sont jamais venus et le nombre de spectateurs a péniblement plafonné à 700 000 avant de retomber actuellement autour de 500 000. Quel décalage entre la prévision et la réalité. Nos élus devraient s'inspirer des leçons du passé ! En

conclusion, une jauge à 5 000/6 000 paraît beaucoup plus raisonnable.

- la localisation du projet, apparaît quand même très périphérique au tissu urbain et de ce fait difficilement accessible autrement qu'en voiture. Une localisation dans le secteur de la gare pourrait accueillir un équipement de 5 000/6 000 places avec un aspect beaucoup plus **multi-modal** (train en provenance de Calais et Lille, bus, pistes cyclables, et automobiles par la chaussée des darses).

- sur l'aspect financier subsiste de nombreuses zones d'ombre: la CUD annonce 112 millions d'euros mais tous les coûts n'ont, semble-t-il, pas tous été pris en compte (notamment parking complémentaire et passerelle au dessus de l'A 16). Mais surtout, la CUD annonce des subventions qui ne sont pas toutes acquises mais seulement espérées!!!. Au final, le contribuable dunkerquois que je suis aimerait savoir combien cela va coûter réellement en plus sur les taxes d'habitation et foncière pour ceux qui paient l'impôt et non pas par habitant ou par foyer.

- sur la concurrence entre équipements de l'agglomération, on voit mal quelle pourra être la complémentarité entre une grande salle, un kursaal qui ne fait déjà pas le plein (hormis les manifestations publiques), un théâtre (à juste raison rénové et agrandi) : voilà 3 équipements publics pouvant accueillir des manifestations culturelles qui se concurrenceront ; le kursaal n'a-t-il que vocation à accueillir les bals de carnaval et quelques petits salons locaux ?

• Concernant l'aspect commercial du projet :

- Même si les dossiers de construction de l'Aréna d'une part et de création d'un centre commercial (Grand Nord) d'autre part font l'objet de 2 procédures administratives distinctes et séparées, les responsables de ce dossier n'ont cessé de rappeler lors de la réunion publique du 28 juin dernier que les 2 projets étaient liés par la mutualisation d'un certain nombre d'équipements : en effet, le promoteur du centre commercial s'est engagé notamment à construire 7000 places de parking et à réaliser l'ensemble des voiries internes et de contournement du site, équipements qui seront mis à disposition de l'Aréna.

- Le projet de centre commercial Grand Nord se caractérise par son ampleur (34 405 m<sup>2</sup>) et la variété des enseignes attendues : un hypermarché Leclerc de 6 000 m<sup>2</sup>, une galerie marchande attenante de 8 969 m<sup>2</sup>, une succession de moyennes surfaces représentant 14 307 m<sup>2</sup> de surface de vente et de cellules commerciales de moins de 300 m<sup>2</sup>.

C'est ce dossier qui a été refusé par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial au motif de l'incompatibilité de ce projet avec les politiques de revitalisation du centre ville de Dunkerque (FISAC en cours de dépôt) et des menaces très sérieuses de destruction du tissu commercial de l'agglomération.

Aujourd'hui, le promoteur s'apprête à déposer une nouvelle demande d'implantation diminuée de 5000 m<sup>2</sup> ce qui ne change pas fondamentalement les données du problème :

- avec 4 hypermarchés, la zone d'emploi de Dunkerque possède un ratio de 110 m<sup>2</sup>/1000 habitants en hypermarché pour une moyenne Nord-Pas-de-Calais de 117 m<sup>2</sup>/1000 habitants source CCI de Région). Dans un marché alimentaire équilibré, l'impact de l'arrivée d'un nouvel hypermarché aurait pour conséquence la perte de 100 à 120 emplois au centre commercial

CORA et à peu près autant au centre commercial Carrefour. L'argument emploi est un argument trompeur car l'arrivée de Leclerc et de ses satellites détruira autant d'emploi qu'il n'en créera sur le moyen terme. Il n'y a que les élus politiques pour ne pas s'en rendre compte car ils raisonnent à court terme et se laissent endormir par les promesses des demandeurs.

- l'évasion commerciale des consommateurs du secteur de Dunkerque vers d'autres bassins de consommation est estimée à 160 millions d'euros.(source étude évasion de la CCI) . Elle porte essentiellement dans les domaines de l'équipement de la personne et de l'équipement de la maison et il n'y a pas d'évasion dans le domaine alimentaire. L'agglomération n'a donc pas besoin d'un nouvel hypermarché.

- pour juguler cette évasion, la stratégie qui s'impose consiste à renforcer les centres existants en affichant la priorité du renforcement du centre d'agglomération de Dunkerque et dans un deuxième temps d'autoriser quelques enseignes absentes du paysage dunkerquois à s'implanter au centre commercial du Puyhouck de Grande-Synthe pour contrer l'évasion vers Calais. (potentiel de 30 000m2 maxi source CCI de Région)

- enfin, il faut dénoncer haut et fort l'attitude du commercialisateur du projet Grand Nord qui n'hésite pas à prospecter l'ensemble des enseignes présentes en centre ville de Dunkerque contredisant les belles promesses des élus affirmant que cette implantation n'aurait pas d'incidence sur ce même centre ville.

J'espère avoir contribué à éclairer votre opinion sur les aspects négatifs de ce dossier d'aménagement du secteur du Noort Gracht.

Je vous prie de croire, monsieur le commissaire enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée.

*B. Maert*

Dossier loi Permis de Construire

Dossier loi sur l'eau

A Messieurs GILNET Michel, DUC Jacques,  
Jean-Paul DANCOISNE, Serge THÉLIER,

Suite à notre rencontre du 25 juin 2013, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint nos remarques et questionnements concernant le projet ARENA.

Nous sommes favorables à un développement de la culture et du sport sur notre territoire et aimons le basket, le hand-ball et les événements de spectacles. Notre fils étant, par ailleurs, dans un club de basket depuis plusieurs années.

Nous nous interrogeons toutefois sur l'opportunité de la création d'une salle ARENA, qui est pour nous clairement une gaspille d'argent public.

En effet, bien qu'étant incapables de savoir exactement combien coûtera ce projet sur les 27 ans, nous avons compris que le coût se situera entre 200 millions et 300 millions d'euros voire plus. Les coûts des opérations annexes ne sont pas intégrés (échangeur routier, infrastructures, ...) ni d'augmentation supposée des cotisations financières aux clubs.

Bref, 300 millions d'euros au total sur une communauté

urbaine de 200 000 habitants, cela représente 6 000 euros d'argent public pour une famille comme la nôtre. Nous ne comprenons pas l'intérêt de réalisation d'une telle salle alors même que l'utilisation des équipements existants n'est pas optimisée, qu'ils doivent être par ailleurs renouvelés et de surcroît des groupes énergétiques (Kursaal, Sportica, Patinoire piscines, autres salles...)

Comment imaginer que cette salle ARENA sera l'une des réponses efficaces à la démographie décroissante qui s'installe dans notre région? Comment imaginer que cette salle est capable de siphonner les grands spectacles aux alentours? Ce ne sera pas du côté de la mer, probablement peu du côté belge, ni vers l'ouest dont les infrastructures de communication sont insuffisantes et vers Lille qui possède déjà les équipements nécessaires.

Par ailleurs, au niveau du sport, le handball est-il capable de rassembler plus de 10 000 spectateurs sur le dunkerquois? Quoi de plus agréable, pour les joueurs et le public, de faire un spectacle dans une "magnifique" salle aux mois froids vides? En ce qui concerne le basket, l'actuel PORTICA est très rarement complet. Faut-il dépenser tant d'argent pour quelques matchs en ligue européenne, susceptibles de faire le plein de spectateurs?

Bref pour les résultats sportifs de ces dernières années  
mais qu'adviendra-t-il de l'équipement lorsque les clubs  
auront baissé d'une ou deux divisions ? (A moins qu'il  
soit déjà prévu que la collectivité alimente fortement le budget  
des clubs pour sauver le "sport-business" par l'"achat" de  
joueurs hors de prix pour les 30 ans à venir) -

En ce qui concerne la réalisation et la gestion des  
équipements, il est choisi de faire appel à un PPP, partenariat  
fortement décrié dont les citoyens ne sont jamais les gagnants  
mais au contraire, payent la dette et sont paralysés des années  
par ces choix qui s'avèrent avec le temps des erreurs manifestes  
politiques. Ce type de choix hypothèque, pour des années, la  
possibilité de réaliser d'autres types de projets plus utiles à la  
population. Les exemples de PPP néfastes ne manquent pas à  
travers notre pays.

Peut-on penser que ce type de projet confié à des structures telles  
que VINCI est une solution pour dynamiser l'emploi dans les PTE  
locales ? (Voir "VINCI-polonais"). Quel pourcentage de l'enveloppe  
financière sera sous-traité aux PTE locales ?

Par ailleurs, l'équilibre financier du projet reposait en partie sur  
la synergie Centre Commercial - ARENA.

Le projet Centre Commercial a du plomb dans l'aile. Ce  
nouveau Centre Commercial n'est d'ailleurs pas souhaitable

Sur notre territoire alors que les petits commerces du Centre  
ville vacillent et l'on a suffisamment de grandes surfaces.  
On observe un turn-over important, fermeture de petits commerces  
et même de grandes enseignes sur Dunkerque.

La charte du Centre Commercial remet toutefois pleinement en  
cause le projet.

Au vu du montant du loyer-bail concédé à Vinci, nous nous  
interrogeons sur le taux d'intérêts dans ce montage financier.  
Est-ce comparable au taux moyen d'emprunt pratiqué par les  
banques aujourd'hui?

En terme de procédure et de réflexion globale sur le projet,  
il apparaît pour le moins bizarre que'il y ait un saucissonnage  
des différents éléments du projet : ARENA, Centre Commercial,  
échangeur, parking relais, ... et diverses emprises publiques en  
lieux différents et à des moments différents.

Cette méthode ne paraît pas cohérente et est le signe  
d'un projet non abouti, manquant de maturité.

Nous nous interrogeons sur les problèmes de sécurité.  
En effet, le site est placé dans un véritable cul-de-sac.  
Nous sommes curieux d'imaginer les modalités du plan de  
circulation (avec un seul accès prévu) dans des conditions  
normales (une heure ou deux heures bloqués dans la voiture  
pour arriver et quitter ARENA - il n'est pas sûr que les

Spectateurs rienement soudent. ER n'y aura pas ailleurs pas de Centre Commercial ni de boutiques pour patienter et étirer le flux dans le temps).

Nous parions sur une congestion des voies et autoroutes ainsi que d'une augmentation d'accidentologie à prévoir. (El serait d'ailleurs intéressant, si ce projet devait se faire, d'intégrer une étude spécifique d'accidentologie en lien avec la zone ARENA. De combien d'accidents sur l'autoroute sera responsable cet équipement ARENA? Qu'en serait-il en cas de problème d'incendie, incident SEVESO...? Une bonne panique!

Par ailleurs, ARENA-Dunkerque est à proximité directe d'un site SEVESO - seuil haut (Ninakem et proche de DISTRIPLAST) Il y a une erreur dans le résumé officiel trouvé sur le net indiquant qu'aucun site SEVESO à moins de 3 km.

Nous nous interrogeons sur les problèmes environnementaux. A toutes les échelles, l'imperméabilisation de nos terres est source d'accentuation des risques naturels particulièrement sur un territoire comme le nôtre de Flandre Maritime en zones inondables (ici à seulement 2m30 au dessus du niveau de la mer).

Au niveau de la biodiversité, la consultation des dossiers du CERE Faune-flore nous révèle de nombreux manques

1  
dans la mesure où nous avons localisé une dizaine de stations d'*Ophrys apifera*, des dizaines d'autres stations d'espèces patrimoniales et des espèces non inventoriées par l'étude lors d'une visite d'une demi-heure le 25 juin 2013.

Aucune de ces stations que nous avons localisées et photographiées n'est mentionnée dans l'étude. Et ce uniquement sur la zone d'implantation prévue du bâtiment ARENA.

Nous n'accordons donc pas de crédit à cette étude qui ne saurait être un état des lieux référence et n'est pas suffisant pour évaluer l'impact du projet, ni servir de base aux éventuelles mesures compensatoires.

Pour toutes ces raisons, et particulièrement face à cette gabegie d'argent public, nous ne sommes pas favorables au projet ARENA et préférons que cet argent de la collectivité (que l'on n'a pas) ne serve pas à gaver Vinci et alimenter la dette de nos enfants. Nous préférons que les équipements existants soient pleinement utilisés, valorisés, rénovés. Il y a bien d'autres moyens de rendre réellement attractif notre territoire et de développer la culture et le sport pour tous.

Par ailleurs, mobiliser l'argent et les volontés pour la rénovation thermique, la transition énergétique, des transports en commun

de qualité accessibles à tous et d'autres projets favorisant les circuits courts, permettra de dynamiser les PME locales et commerces de proximité...

Virginie, Laurent, Titouan, Robin  
famille de la Communauté Urbaine  
de Dunkerque.

adressée à : **Monsieur Michel DELEBARRE,**  
**Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Reportez le projet de grande salle ARENA  
et organisez un débat public.**

**Non à l'ARENA, oui au débat !**

Monsieur le Président,

En tant que citoyen(ne) de la Communauté Urbaine de Dunkerque, je vous demande le **report du projet de grande salle ARENA et l'organisation d'un débat public à ce sujet, suivi d'un référendum d'initiative locale.**

- ARENA, c'est **113 MILLIONS d'euros à la construction et 185 MILLIONS d'euros sur 27 ANS** pour le groupe VINCI. Financé par nos impôts, **ce projet représente 1500 € par habitant** soit 6000 € pour un couple avec 2 enfants.
- ARENA, c'est un **partenariat public-privé** fortement décrié, **en faveur de VINCI**, géant du BTP, **sans que cela ne profite au tissu local des petits entrepreneurs dunkerquois** pourtant fortement impactés par la crise.
- ARENA, c'est toujours plus de béton, une **salle trop grande**, et un **méga centre commercial** supplémentaire alors que les commerces de centre-ville vacillent.

**Est-ce vraiment la priorité que souhaite se donner la collectivité ? Non !**

**Est-ce vraiment ce que souhaitent les citoyens ? Non !**

L'affectation de cet argent, que nous n'avons pas, hypothèque la réalisation d'autres projets d'ampleur pour l'avenir du dunkerquois.

**Que préférons-nous pour les 27 prochaines années pour notre territoire ?**

**Une salle de déficit public, ou des transports en commun de qualité, la valorisation des équipements existants (le Kursaal, Sportica, le Palais du Littoral...), et la rénovation énergétique des habitats pour dynamiser de façon durable l'emploi des PME locales ?**

Monsieur le Président, si le territoire a besoin de renforcer son attractivité, il nous faut **prendre le temps de réfléchir à nos priorités**. A l'heure d'un **besoin de rationalisation des dépenses**, je vous demande donc le **report de ce projet** et l'**organisation d'un débat public, suivi d'un référendum d'initiative locale**.

Cordialement.

